

Les vallons de Forterre vers la voie romaine



Visorando

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Une bonne mise en jambes sur des parcours passant de la forêt aux plaines et collines cultivées de cette partie de Forterre.

| | | | |
|-------------------------|----------|-------------------------|-------------------|
| Durée | 1h30 | Difficulté | Moyenne |
| Distance | 18,30 km | Retour au départ | Oui |
| Dénivelé positif | 154 m | Activité | VTT |
| Dénivelé négatif | 158 m | Commune | Sainpuits (89520) |
| Point haut | 363 m | | |
| Point bas | 220 m | | |



Trace n° 558999

Description

Départ depuis la Place de la Mairie.

(D/A) Partir en contournant l'église par la droite (suivre le chemin qui longe les tilleuls). Rejoindre la Rue de la Chapelle. Avant la station service, virer à gauche dans la Rue des Courgelles. Prendre ensuite la première à droite. Dans la grande courbe, quitter la route pour prendre en face le chemin. Au carrefour en T, tourner à droite.

(1) Emprunter la voie goudronnée par la gauche jusqu'au prochain carrefour. Entrer et traverser le hameau de la Villeneuve par la voie de droite et continuer direction Est. La route se termine en chemin. Laisser le prochain filer à gauche et attaquer une montée.

(2) Au croisement avec la D6, passer tout droit et suivre jusqu'au prochain chemin transversal. Poursuivre par le chemin de droite.

(3) Arriver sur la route, à 100m sur la gauche le point culminant de la Montagne des Alouettes (378m). Descendre par la droite cette voie jusqu'à la D6.

(4) Traverser la D6 et continuer tout droit sur le chemin terreux.

(5) Traverser la D66 et prendre en face le chemin. Continuer tout droit jusqu'à la prochaine voie goudronnée.

(6) La route en face décrit une courbe, tourner à droite. Rouler sur 400m.

(7) Virer à gauche dans le chemin pierreux. Laisser les chemins de droite et de gauche pour aboutir sur la D3 ou D5 (changement de département). Laisser la ferme sur la gauche, virer à droite sur cette route pour parcourir 300m.

(8) Tourner à gauche direction les Murailles et descendre la voie jusqu'à la croix. Virer à droite à celle-ci.

(9) Au bout du chemin, prendre la route sur 50m. Bifurquer à gauche en longeant les murs d'enceinte du Château de Flassy. Poursuivre en gardant la route.

(10) Passer devant le puits à manège et, entre l'entrée de la ferme sur la gauche et la maison sur la droite, s'engager sur le chemin de gauche.

(11) Au T, tourner à droite, poursuivre tout droit jusqu'au prochain carrefour. Virer à droite et rouler 500m environ.

(12) À ce carrefour de 3 sentiers, prendre le chemin en épingle sur la gauche. Laisser le prochain de droite et rejoindre la route transversale. Couper cette voie et poursuivre.

(13) Arriver à un carrefour de 5 routes, prendre la deuxième sur la droite. Rejoindre la D3.

(14) Emprunter cette route sur 200m, la quitter pour un chemin sur la gauche avec des maisons sur la droite. Couper la prochaine voie goudronnée. Laisser le terrain de sport sur la gauche et aboutir sur la D66.

(15) Rejoindre par la droite le village départ **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Parking Place de la Mairie**
| N 47.518721° / E 3.257292° - alt. 237 m - km 0
- 1 Quitter la voie pour la route à gauche**
| N 47.516899° / E 3.269775° - alt. 248 m - km 1.73
- 2 Traverser la route D6**
| N 47.523822° / E 3.291629° - alt. 326 m - km 3.92
- 3 Virer à droite sur la voie goudronnée - Montagne des Alouettes (367m)**
| N 47.526416° / E 3.305727° - alt. 362 m - km 5.16
- 4 Croisement avec la D6 - tout droit**
| N 47.519312° / E 3.298244° - alt. 316 m - km 6.13
- 5 Croisement avec la D66 - tout droit**
| N 47.506369° / E 3.287569° - alt. 258 m - km 7.79
- 6 Quitter le chemin pour la voie goudronnée à droite**
| N 47.50184° / E 3.283207° - alt. 235 m - km 8.39
- 7 Quitter la route et virer à gauche dans le chemin**
| N 47.504442° / E 3.281083° - alt. 235 m - km 8.74
- 8 Bifurquer à gauche direction les Murailles**
| N 47.48765° / E 3.260805° - alt. 223 m - km 11.54
- 9 Arrivée sur la route, 2 fois de suite à gauche**
| N 47.49051° / E 3.257576° - alt. 240 m - km 12.28
- 10 - Puits à manège**
| N 47.491642° / E 3.251576° - alt. 224 m - km 12.95
- 11 Partir sur le chemin de droite**
| N 47.492641° / E 3.245705° - alt. 228 m - km 13.61
- 12 Carrefour de chemins, tourner à gauche**
| N 47.501326° / E 3.247713° - alt. 224 m - km 15.13
- 13 Carrefour de 5 routes, 2ème à droite**
| N 47.508015° / E 3.240297° - alt. 225 m - km 16.09

● 14 Reprendre la route, virer à gauche dans le chemin

N 47.511098° / E 3.249411° - alt. 229 m -
km 16.87

● 15 À droite sur la route jusqu'au village

N 47.519931° / E 3.253038° - alt. 235 m -
km 17.92

📍 D/A Parking Place de la Mairie

N 47.518721° / E 3.257292° - alt. 237 m - km 18.3

Informations pratiques

Ce trajet est commun avec celui emprunté par les randonneurs qui seront face à vous. Il porte le numéro de balisage 9 et s'intitule "Promenade à Sainpuits dans les vallons de Forterre vers la voie romaine". Votre parcours, lui, est balisé avec le signe VTT et le chiffre 9.

La partie balisée est discrète. Les balises sont fixées sur poteaux bois ou sur poteaux de signalisation routière ou au sol dans les parties cultivées.

Cette randonnée implique l'absolue nécessité du respect du code de la route. Restez très vigilants lors des passages sur les voies goudronnées. Les routes D6, D66 et D3 sont passagères. Même si les autres voies sont petites, elles restent dangereuses et peu larges.

Ce parcours est réalisable en vélo-route.

A proximité

Arrivé au point **(3)**, un aller-retour de 800m est possible en partant sur la gauche. De beaux points de vue sont à découvrir.

Entre les points **(3 & 6)**, ancienne voie romaine goudronnée dans la première partie (de **(3 à 4)**) et restée chemin dans sa seconde partie (**(4 à 6)**).

Au point **(10)**, se trouve un ancien puits à manège joliment restauré.

Visite possible de l'église Sainte-Madeleine de Sainpuits et de la chapelle située à 100m (juste avant le café multi-services).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-montagne-des-alouettes-par-l-ancienne/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

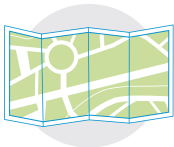
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



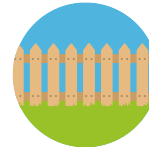
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



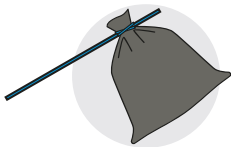
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.